

AVS: l'objectif demeure un équilibre à long terme

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre patronal



La situation financière du premier pilier de notre prévoyance vieillesse s'est encore aggravée avec les votes de dimanche passé; le compte de répartition de l'AVS basculera dans les chiffres rouges dès 2026. Notons qu'il aurait suivi le même mouvement si la 13^e rente avait été rejetée. La culbute aurait cependant été retardée de quelques années et la pente aurait été moins rude à remonter.

Les réflexions devant permettre d'équilibrer le système à long terme sont en cours car le parlement a d'ores et déjà demandé au Conseil fédéral de lui proposer une réforme. Techniquement, il n'existe que deux possibilités pour parvenir à la stabilité du régime: faire entrer plus d'argent dans les caisses ou en faire sortir moins.

En faire sortir moins revient à diminuer les prestations: soit on baisse les rentes, soit on repousse l'âge de la retraite. Faire entrer plus d'argent peut aussi se réaliser de deux façons: soit on augmente les prélèvements sur les salaires et les revenus des indépendants, soit on injecte dans le système une dose supplémentaire de prélèvements fiscaux.

Ces différents leviers peuvent être activés de plusieurs manières: simultanément, exclusivement, alternativement, qui plus est avec des intensités

variables. N'importe quelle combinaison est susceptible d'aboutir à l'équilibre recherché. Tout est alors question de choix politique.

L'ampleur du défi et l'état de l'opinion appellent à notre sens une action diversifiée. Les montants en jeu et les aspirations sociétales sont tels que les réformes devront forcément mélanger plusieurs facteurs. Le contribuable n'acceptera pas de passer seul à la caisse; ni le monde du travail d'être le seul à nourrir le système; ni les actifs à être les seuls à se sacrifier en travaillant plus longtemps. Il faut désormais agir avec un mélange de doigté et, surtout, d'inventivité. Dans un régime de démocratie directe, on ne parvient à l'objectif qu'en contournant un certain nombre d'objections, y compris celles-là mêmes qui, cumulées, ont régulièrement conduit à l'échec des projets de réforme.

La proposition forte que formule le Centre patronal depuis plusieurs années consiste à s'affranchir d'un âge de référence de la retraite. Il faut lui préférer le principe de la durée de cotisation, y compris les années d'activité lucrative avant 21 ans qui aujourd'hui ne sont pas prises en compte pour la détermination d'une rente AVS.

Un tel changement de système présente une composante sociale forte et constitue une réponse aux études qui mettent en avant les inégalités socioprofessionnelles ou la pénibilité de certains métiers. Il est probablement la clé qui permettra d'attaquer enfin la réforme moderne et durable dont notre prévoyance vieillesse a plus besoin que jamais.